

**Déclaration du
Président du Comité pour l'Exercice des Droits inaliénables
du Peuple palestinien
à l'occasion de la séance spéciale marquant la
Journée internationale de Solidarité avec le Peuple palestinien**

29 novembre 2017

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Au moment où nous nous retrouvons une fois encore pour marquer notre Solidarité avec le Peuple palestinien, me vient en mémoire un autre anniversaire, celui du centenaire de la Déclaration Balfour.

En décidant de se saisir de la question de Palestine, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, dans sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, a procédé au partage de la Palestine en vue de la création de deux Etats souverains et voisins.

Or, aujourd'hui, l'un de ces Etats, en l'occurrence l'Etat de Palestine, n'a encore acquis ni indépendance ni souveraineté territoriale.

Si l'Assemblée générale continue de réaffirmer année après année, de façon sans équivoque, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, comment ne peut que regretter l'ampleur de la tâche qui reste encore à accomplir pour que le peuple palestinien, y compris les réfugiés, puissent jouir de leurs droits universels ?

En tant que Communauté internationale, il est de notre devoir de nous investir davantage pour la réalisation de ces Droits, ce, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies.

Nous devons également veiller à la réalisation du vœu que nous partageons d'un avenir où peuple palestinien et peuple israélien vivent dans la paix et la sécurité, sans crainte ni préjugés, pour qu'une autre génération n'ait pas à subir pareille tragédie.

Mesdames et Messieurs,

Cette année marque également 50 années d'occupation du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Cinquante années d'occupation et de conflit ont accentué considérablement les divisions et la méfiance entre Palestiniens et Israéliens et aggravé le conflit.

Le blocus de la bande de Gaza en cours depuis dix ans, l'emploi disproportionné de la force contre la population civile palestinienne, les mesures minant le statu quo historique au niveau des lieux saints, y compris à Jérusalem-Est, la construction de colonies illégales et la démolition de maisons et de structures ainsi que la question des détentions sont autant d'actes contraires au Droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

En tant que Comité, nous condamnons également tous les actes de violence, de terrorisme et d'incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs.

Ces actes et la dure réalité sur le terrain sont de sérieux coups portés à l'objectif d'une solution pacifique, juste et durable de ce conflit.

Et nous, au sein de la communauté internationale et de l'Organisation, devons agir, en conformité avec la position claire que nous défendons depuis toujours, pour soutenir les droits des Palestiniens et asseoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la Région.

Mesdames et Messieurs,

Force est de reconnaître que la solution des deux Etats est aujourd'hui en péril, gravement fragilisée par l'occupation et la colonisation, mais également par la violence et la méfiance entre les Parties.

Malheureusement, comme nous le savons tous, cette situation favorise l'émergence d'extrémistes, dont la violence compromet davantage la solution des deux Etats.

Néanmoins, une lueur d'espoir est apparue cette année dans le cadre des efforts visant à encourager la réconciliation entre Palestiniens.

L'unité entre les dirigeants politiques palestiniens et la fin des dissensions entre Gaza et la Cisjordanie sont des pas positifs vers la prise en charge de nombreux défis comme la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, ainsi que l'harmonisation et la consolidation des positions palestiniennes dans le cadre du processus de paix.

Tout en nous félicitant des efforts que mène l'Égypte à cet égard, nous exhortons les autorités israéliennes, conformément à leur engagement, à saisir cette occasion pour s'inscrire de façon constructive dans ce processus de réconciliation, en prenant des mesures décisives susceptibles de favoriser la paix.

Il est essentiel que la réconciliation palestinienne puisse se traduire par un processus de paix définitif et axé sur les résultats, sur la base des paramètres établis de longue date conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux Principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient.

À cet égard, nous soutenons et encourageons les efforts menés actuellement pour relancer le processus de paix, notamment par les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Égypte.

En cette Journée internationale de solidarité, prenons l'engagement, au nom du peuple palestinien, mais aussi du peuple israélien, de ne pas faiblir dans notre détermination à concrétiser, par tous les moyens moraux et diplomatiques à notre disposition, l'objectif ultime de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

En tout état de cause, je voudrais réaffirmer que pour sa part, notre Comité, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, continuera de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Je vous remercie.